



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 3 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMMET, Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT, Catherine CHEREAU Nicolas GUYOT, Jean-Claude HERMAIZE, Philippe CALVEZ, Cécile GILLARD, Jocelyne MANCEL, Marylène GUILLEMOT, Aline MAUGEAIS, Sylvie DURAND, Florent Désiré NADALI, Nadège GUIBERT, Nicolas TESSIER, Joël GICQUEL, Richard RICOU.

Absents excusés : Mmes Laura CLEMENT (donne pouvoir à Philippe CALVEZ), Sylvie BOUDIER

Secrétaire de séance : Mme Nadège GUIBERT

Date de la convocation : 19 Mars 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 18

Quorum : 11

Ayant donné pouvoir : 1

Nombre de votants : 19

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 6 Mars 2025

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 6 Mars 2025.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 – Fiscalité locale 2025 – Vote des taux d'imposition

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances, rappelle que chaque année, le Conseil Municipal fixe les taux des taxes directes locales :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit fiscal encaissé en 2024 atteignait la somme de 863 464 €. La loi de Finances pour 2025 prévoit la revalorisation des valeurs locatives servant de bases aux impôts directs de 1,7 % basé sur l'inflation glissante sur 12 mois. En appliquant les taux 2024 aux bases d'imposition prévisionnelles 2025 (notifiées sur l'état 1259), le produit fiscal attendu pour 2025 s'élève à 877 539 € soit une augmentation de 14 075 €.

Pour 2025, la commission des Finances propose de n'appliquer aucune variation sur les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De fixer les taux d'imposition pour 2025 comme suit :

Taxe d'habitation . (sur les locaux non affectés à la résidence principale)	13,02 %
Taxe foncière sur bâti	35,56 %
Taxe foncière sur non bâti	31,16 %

De charger Madame le Maire de les notifier à la Préfecture qui les transmettra aux services fiscaux.

3 – Budget Primitif 2025 – Budget Principal « Commune » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances, présente aux membres du Conseil Municipal les principales caractéristiques du budget primitif 2025 et détaille les différents chapitres budgétaires.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **Section de fonctionnement :** 3 027 793,00 €
- **Section d'investissement :** 2 970 311,00 €

Les principaux éléments du budget 2025 se décomposent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTE M57	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	variation budget 2024/2025
011	Charges à caractère général	428 144,00	396 876,86	411 060,00	-3,99%
012	Charges de personnel et frais assimilés	869 550,00	867 184,99	906 804,00	4,28%
014	Atténuation de produits	47 931,00	47 818,00	50 330,00	5,01%
65	Autres charges de gestion courante	276 126,00	274 582,77	293 979,00	6,47%
66	Charges financières	79 866,00	79 644,99	76 050,00	-4,78%
67	Charges exceptionnelles	87 000,00	86 626,92	100,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 791 117,00	1 753 332,38	1 740 823,00	-2,81%
023	Virement à la section d'investissement	388 100,00	0,00	510 000,00	
	+ Excédent lotissements	129 136,00	0,00	696 470,00	
042	Opérations d'ordre entre section	107 582,00	211 317,94	80 500,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		624 818,00	211 317,94	1 286 970,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 415 935,00	1 964 650,32	3 027 793,00	

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2024	CFU 2024	BP 2025	variation réalisé 2023/2024
013	Atténuation de charges	30 500,00	31 136,74	26 500,00	-13,11%
70	Produits des services	314 230,00	257 938,74	336 378,00	7,05%
73	Impôts et taxes	962 813,00	973 448,48	987 200,00	2,53%
74	Dotations et participations	733 756,00	736 681,13	732 745,00	-0,14%
75	Autres produits de gestion courante	369 136,00	370 579,79	938 470,00	
77	Produits exceptionnels	500,00	36 955,29	1 500,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 410 935,00	2 406 740,17	3 022 793,00	-0,14 %
042	Opérations d'ordre entre section	5 000,00	69 996,46	5 000,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 000,00	69 996,46	5 000,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 415 935,00	2 476 736,63	3 027 793,00	

1 : Les dépenses réelles de fonctionnement : -2,81 %

a) Chap. 011 : Charges à caractère général : 411 060 € (Variation BP 2024/2025 : -3,99 %)

- Alimentation : 62 000 €. Prévision du budget denrées alimentaires sur 10 mois de service : 38 000 repas * 1,60 € = 60 800 € + goûters accueil périscolaire et opération 1 fruit à la récré pour les 2 écoles.
- Fournitures d'entretien : gestion centralisée, optimisation des produits
- Contrats de prestations de services : 33 700 € / + 2 900 € lié au contrat de maintenance du matériel de cantine
- Assurances : 13 000 € (+3 900 €) – revalorisation de 50 % sur l'assurance dommage aux biens
- Réceptions : 4000 €. Réceptions diverses : vœux, cérémonies...
- Frais de télécommunications : 10 000 € - nouveau contrat avec MCT : 8000 €

b) Chap. 012 : Charges de personnel : 906 804 € (Variation BP 2024/2025 : + 4,28 %)

- Rémunérations personnel titulaire : rémunération 18 agents : 1 agent d'accueil 12 mois, 1 animatrice 12 mois + mutuelle prévoyance + revalorisation IFSE
- Rémunérations du personnel non titulaire : 10 animateurs pause méridienne + 2 animateurs périscolaire, 1 CDD chef-cuisinier 12 mois, 1 CDD aide-cuisinier 12 mois, 1 CDD chargé de communication/assistant administratif 12 mois, 1 CDD directrice-adjointe enfance, 1 stagiaire Musée 6 mois, 6 agents recenseurs, 1 mission archiviste
- Cotisations caisses de retraite : augmentation de 3 points du taux de la CNRACL (Loi de finances 2025)

c) Chap. 014 : Atténuation de produits : 50 330 € (Variation BP 2024/2025 : + 5,01 %)

- Attribution de compensation CCVHA prévisionnelle 2025 : 48 826 €

d) Chap. 65 : Autres charges de gestion courante : 293 979 € (Variation BP 2024/2025 : + 6,47 %)

- Indemnité des élus : 75 000 € (+ 6000 €). Enveloppe globale : Maire+ 6 adjoints +1 conseiller délégué.
- Subvention école privée : 142 524 € (=)
- Participation service ADS au PETR : 10 227 € (=)
- Subvention au CCAS : 6 000 € subvention d'équilibre.
- Subventions aux associations : 14 000 €.
- Participations autres établissements : EPHAD, SIEMML : 20 000 € (+ 13 500 €) / dépannage réseau 2024 : 5257 € + réparation réseau éclairage public : avenue des mésanges, parking salle de tennis : 9875 €

e) Chap. 66 : Charges financières : 76 050 € (Variation BP 2024/2025 : - 4,78 %)

- Intérêts de la dette pour les deux emprunts contractés pour la gendarmerie et travaux Mairie pôle interco compensés par les recettes des loyers. Du fait que la commune n'emprunte pas, les charges financières diminuent chaque année.

f) Opérations d'ordre :

Amortissements fonds de concours SIEML, frais d'études, AC investissement : 80 500 € (- 27 082 €)

2 : Les recettes réelles de fonctionnement : - 0,14 %

Elles reposent principalement sur les recettes fiscales qui représentent 42,4 % des recettes de fonctionnement, les dotations d'état représentent 31,5 % et les 24,4 % restant proviennent des produits des services et des loyers.

a) Chap 013 : Atténuation de charges : 26 500 € (Variation BP 2024/2025 : - 13,11 %)

- Remboursements arrêts de travail + Remboursement compensation SFT

b) Chap 70 : Produits des services : 336 378 € (Variation BP 2024/2025 : + 7,05 %)

- Facturation services périscolaires : 200 000 € (=). Montant 2024 reconduit + majoration tarifs 2,5 % + régul pb facturation périscolaire
- Remb MAD personnel pour enfance_jeunesse CCVHA : 2 années 2023 et 2024 = 41 827 €
- Remb prestations de services et frais divers CCVHA : 65 000 €. Remboursement lié aux conventions opérationnelles passées avec la CCVHA pour la mise à disposition des locaux et des agents techniques : bâtiments communautaires, voirie communautaire, sentiers de randonnée, assainissement, enfance-jeunesse +remb charges de fonctionnement des locaux de la Mairie
- Autres produits d'activités annexes : 5 000 € - revente surplus électricité panneaux photovoltaïques

c) Chap 73 : Impôts et taxes : 987 200 € (Variation BP 2024/2025 : + 2,53 %) 1^{er} poste de recettes

- Produit des contributions directes : LF 2025 : revalorisation des valeurs locatives : + 1,7 % + maintien des taux inchangés depuis 2017 : soit un produit fiscal de + 12 765 €
- FPIC : montant en baisse : 19 000 €
- Droits de mutation liés aux transactions immobilières : répartition du produit modifiée par la loi, en baisse : Produit estimé : 86 000 €.

d) Chap 74 : Dotations et participations : 732 745 € (Variation BP 2024/2025 : =)

- Dotations d'état : enveloppe 2024 reconduite : 639 000 €.
- Allocations compensatrices : 15 000 € (=)
- Autres participations : 61 000 €. Prestation CAF accueil périscolaire et accueil du midi
- Dotation recensement de la population : 4 895 € (cout réel : 10 300 €)
- Dotation titres sécurisés : dotation forfaitaire : 9 000 €

e) Chap 75 : Autres produits de gestion courante : 938 470 €

- Excédent prévisionnel du budget lotissement Brisâtre : 696 470 €
- Revenus des immeubles : 232 000 € (=). Locations salles communales : 3000 €, loyer gendarmerie : 172 000 €, locations terres, loyer Maitai : 12 055 €, loyer CCVHA occupation locaux Mairie : 32 700 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
COMPTE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	2 452 077,00 €	1 587 401,87 €	2 970 311,00 €
001	Déficit reporté	177 894,82 €	177 894,82 €	63 084,57 €
16	Remboursement capital des emprunts	58 982,00 €	58 981,50 €	61 460,00 €
20	Immobilisations incorporelles	61 500,00 €	18 666,43 €	40 500,00 €
204	Subv. Equipement	105 860,00 €	24 859,50 €	118 290,00 €
2046	Attribution de compensation Investissement (CCVHA)	24 860,00 €	24 859,50 €	37 290,00 €
21	Immobilisations corporelles	981 267,18 €	336 596,55 €	1 688 500,43 €
23	Immobilisations en cours - OPERATIONS :	846 250,00 €	685 866,48 €	658 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	5 000,00 €	69 996,46 €	5 000,00 €
192	+/- value sur cession immob	0,00 €	67 040,13 €	0,00 €
139151	Amortissement fonds de concours CCVHA	3 000,00 €	2 956,33 €	3 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrain (travaux en régie)	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	40 000,00 €	39 327,61 €	20 000,00 €
238	Avances sur travaux	40 000,00 €	39 327,61 €	20 000,00 €
458101	Travaux pour le compte de la CCVHA	175 323,00 €	175 322,52 €	140 153,00 €
458201	annulation opération sous mandat	0,00 €	0,00 €	175 323,00 €

		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
	RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	2 452 077,00 €	1 524 317,30 €	2 970 311,00 €
001	Excédent reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	388 100,00 €	0,00 €	510 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement (excédent budget)	129 136,00 €	0,00 €	696 470,00 €
024	Cessions :terrain Za La Clercière : 11 000 + AUTRES	44 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	829 141,48 €	813 924,52 €	703 662,00 €
13	Subventions	562 872,00 €	242 734,42 €	566 457,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations	175 322,52 €	41 621,83 €	373 222,00 €
458101	annulation opération sous mandat	0,00 €	0,00 €	175 323,00 €
458201	Travaux pour le compte de la CCVHA	175 323,00 €	175 322,52 €	148 632,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	108 182,00 €	211 386,40 €	80 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	40 000,00 €	39 327,61 €	20 000,00 €

1 : Les dépenses d'investissement :

Elles comprennent :

- 001 – Déficit d'investissement reporté 2024 : 63 084,57 €
- Chap 16 : Remboursement du capital des emprunts : 61 460 €
- Chap 20 : frais d'études (mission CAUE, projet lotissement Impasse du Puits Moreau, DUP Le Petit Champ d'Angers) + numérisation actes EC : 40 500 €
- Dépenses d'équipement : 1 806 790 €
 - Enfouissement et extension des réseaux : 81 000 €
 - AC CCVHA investissement eaux pluviales et taxe d'aménagement : 37 290 €
 - Achat de terrains : 150 000 €
 - Aménagement de terrain et divers travaux d'agencements (cimetière, espaces verts, aires de jeux, travaux de voirie divers) : 420 000 €
 - Travaux de bâtiments : 105 000 €
 - Rénovation énergétique école élémentaire Léonard de Vinci : 650 000 €
 - Installation Panneaux photovoltaïques : 225 000 €

- Achat matériel – mobilier : 138 500 €
- Opérations : 658 000 €
 - Travaux de voirie (80) : 193 000 €
 - Réaménagement ancienne poste et extension pour salle de réceptions et animations (101) : 440 000 €
- Opérations d'ordre : 335 476 €

2. : Les recettes d'investissement :

Elles comprennent :

- Chap 021 : Autofinancement de la section de fonctionnement : 510 000 € + excédent prévisionnel du budget lotissement Brisâtre : 696 470 €
- Chap. 024 : cessions diverses : 20 000 €
- Chap. 10 : Dotations et réserves : 703 662 €
 - FCTVA sur les dépenses d'équipement 2024 : 165 000 €
 - Excédent de fonctionnement 2024 affecté au BP 2025 : 512 086,31 €
 - Taxe d'aménagement estimée à 26 576 €
- Chap. 13 : Subventions d'investissement accordées pour les différents projets d'investissement : 566 457 €
- Chap. 040 : Amortissements : fonds de concours SIEMML, tx départ, AC investissement CCVHA, frais d'études antérieurs : 80 500 €
- Opérations d'ordre : 373 222 €

Aux termes de la présentation,
Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 18 Mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
Approuver le budget primitif 2025 du budget principal fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

- **Section de fonctionnement** : 3 027 793,00 €
- **Section d'investissement** : 2 970 311,00 €

4 – Budget Primitif 2025 – Budget annexe « Lotissement de Brisâtre » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances, présente le budget « Lotissement de Brisâtre » pour 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 942 470,00 €
- Section d'investissement : 0,00 €

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 18 Mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
Approuver le budget primitif 2025 du budget « Lotissement de Brisâtre » fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

- **Section de fonctionnement** : 942 470,00 €
- **Section d'investissement** : 0,00 €

5 - Installations classées – M. GEMIN Aurélien – Extension élevage de volailles sur la commune d'ERDRE EN ANJOU – Avis du Conseil Municipal

Madame le Maire fait part de la demande présentée par Monsieur Aurélien GEMIN en vue d'obtenir l'autorisation pour une extension de son élevage de volailles implanté au lieu-dit « La Sizeraie » sur la commune d'ERDRE EN ANJOU soumise au régime de l'enregistrement, visée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement à la rubrique n°2111-1.

Les principaux éléments du dossier ont été transmis aux élus pour information.

L'avis du Le Conseil Municipal de la Commune de Bécon les Granits, dont les limites se trouvent dans un rayon d'un kilomètre autour du projet et/ou concernée par le plan d'épandage est sollicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'émettre un avis favorable à la demande présentée par Monsieur Aurélien GEMIN en vue d'obtenir l'autorisation pour une extension de son élevage de volailles implanté au lieu-dit « La Sizeraie » sur la commune d'ERDRE EN ANJOU soumise au régime de l'enregistrement, visée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement à la rubrique n°2111-1.

6 - Travaux

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

- Salle Roche Bleue : installation d'une prise extérieure pour les manifestations – devis KURO Electricité : 1 583,01 € HT – 1 899,61 € TTC. c/21318.
- Salle Roche Bleue : aménagement du local rangement pour les associations sportives – devis A2MS : 3 277,04 € HT – 3 393,45 € TTC. c/21318.
- Démolition anciens vestiaires de football : déplacement de l'armoire électrique existante et création d'une nouvelle armoire – devis CEGELEC : 7 987,98 € HT – 9 585,58 € TTC. c/2115.

7 - Achats

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 (alinéa 2 : prendre toute décision concernant les marchés à procédure simplifiée) dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat.

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Service technique	Panneaux VVF	SELF Signal	401,64 €	481,97 €	c/2152

ACHATS - FONCTIONNEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Service scolaire	Journée sportive 15 mai 2025	CDOS49	2 200,00 €	2 200,00 €	C/6288

8- Affaires générales et informations diverses

- Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Compétence Mobilité : dans le cadre du schéma intercommunal de stationnement vélos 2024-2028, un marché groupé de fourniture d'équipements sécurisés pour les stationnements vélos va être lancé par la CCVHA. Afin de dimensionner le marché, les communes ont été sollicitées afin de transmettre leurs besoins selon un catalogue de modèles proposés. Les différents systèmes ont été présentés. Les emplacements préconisés se trouvent à proximité des arrêts de bus et aire de covoiturage. 4 emplacements sont prévus sur la commune. Le choix des modèles a été soumis au vote et se présente comme suit :
 - Aire de covoiturage : abri modèle Edimbourg bois 2 places (Résultat du vote : 12 Pour – 2 Contre – 5 abstentions)

- Avenue des Brunets : abri modèle catane bois 8 places (Résultat du vote : 11 Pour – 5 Contre – 3 abstentions).
- Pour les 2 autres sites : rue de Candé et Avenue des Roses : 4 arceaux par site.

9 – Rapports des commissions

- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)*
 - **SIEML** : le compte-rendu de la dernière réunion territoriale est présenté. Il est rappelé que le gouvernement a modifié sensiblement à la baisse la tarification du solaire des toitures. Le montage financier des projets s'est de ce fait compliqué. Pour la commune de Bécon les Granits, le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux est basé sur le principe de l'autoconsommation patrimoniale. Le budget de l'opération ne sera pas impacté par cette nouvelle mesure. Le SIEML fête ses 100 ans cette année. Groupement d'achat d'électricité : l'évolution des prix a été fortement atténué par ce groupement. Pour 2025-2026, la projection est à – 8 % pour l'électricité et – 3 % pour l'énergie verte. Le SIEML envisage de passer des contrats avec des fournisseurs locaux afin d'être moins dépendants de l'économie mondiale.
- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)*
 - Le compte-rendu de la commission du 13 Mars 2025 est présenté.
 - **CME** : la commission a validé le choix d'affiches à réimprimer pour mettre dans les abris-bus.
 - **Journée citoyenne du 24 Mai 2025** : il est prévu : ramassage des déchets, nettoyage du mobilier sur le parcours VVF, entretien des pallox des quartiers, réfection du marquage du Tour de Bécon en 80 minutes.
- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*
 - Les manifestations à venir organisées par les associations sont rappelées : ¼ de Finale départementale par Envol Basket le 5 avril 2025, Tour de Vélo du Lionnais le 18 Mai 2025, Fête de l'été par le Comité des Fêtes le 5 juillet 2025.
 - **Rénovation énergétique de l'école élémentaire Léonard de Vinci** : les travaux devraient démarrer début juillet pour un an de travaux décomposé en deux phases.
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU)*
 - **Ressources Humaines** : Nadège BIOLAY est arrivée le 1^{er} avril 2025 sur le poste de chargée de communication/assistante administrative. Baptiste SABADELL a démarré sa mission de stage le 17 mars 2025 sur le projet de modernisation du Musée.
 - **L'Echappée Belle** : de plus en plus de résidents de l'EPHAD participent aux spectacles organisés par l'Echappée Belle.
 - **Accueil du MuMo du 26 au 28 Mai 2025** : il s'agit d'un musée mobile dédié au Centre Pompidou. Plusieurs ateliers sont prévus avec les écoles.
 - **CCVHA** : la concertation avec les agriculteurs a débuté dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
 - **SMBVAR** : le coût des travaux de renaturation du Ruisseau du Tremblay s'élève à 228 000 € pris en charge en totalité par le Syndicat. Un inventaire de l'évolution du site est prévu sur les 5 prochaines années.
- *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Jean-Claude HERMAIZE)*
 - **Signalisation horizontale** : les marquages au sol ont été réalisés. Sur la rue des carrières qui est en sens unique montant pour les véhicules, un marquage au sol zone 30 a été posé avec possibilité aux vélos de descendre.

10 - Questions diverses

Fin de la séance à 22 h 15.